

Message de l'équipe d'accueil Identité et Subjectivité de l'université de Caen Normandie, lu lors de son séminaire mensuel du 15 janvier 2020 sur « La représentation »

Chers Collègues,
Chers Étudiants,

Le goût de la philosophie se traduit, depuis ses prémisses, par la recherche vivante de la vérité, et par le souci de la transmission. Enseignants et chercheurs, reconnus officiellement ou non par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous sommes réunis aujourd'hui pour être fidèles à cette vocation : chercher ensemble à mieux saisir les enjeux d'un concept philosophique, et passer le flambeau de la recherche et de l'enseignement aux doctorants, aux agrégatifs et aux étudiants, pour certains eux-mêmes déjà enseignants et parfois chercheurs. Par respect pour le travail de nos collègues, qui ont préparé durant de longues heures, jours et semaines leurs conférences, il n'était pas envisageable d'annuler cette journée d'étude du 15 janvier 2020. Et pourtant, l'heure est grave. Tout ce qui nous réunit aujourd'hui est en danger.

- (1) C'est d'abord le métier d'enseignant, quels que soient la discipline enseignée et son lieu d'exercice, qui devient un véritable repoussoir à force d'être paupérisé. Le nombre de candidats au CAPES et à l'agrégation baisse d'année en année, et la philosophie elle-même commence à être touchée. Il est à craindre que la situation ne s'aggrave dès l'année prochaine après le coup de force du gouvernement Philippe et d'Emmanuel Macron. Après plusieurs semaines de grève à l'encontre d'un projet de réforme touchant durement [les enseignants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs](#), Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, et Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, n'ont donné aucune garantie sérieuse de revalorisation, pourtant jugée nécessaire par Delevoye lui-même pour compenser la saignée du monde de l'éducation et de la recherche.
- (2) C'est ensuite le métier d'enseignant de *philosophie* qui est en passe d'être détruit. Dès la session 2022, il est prévu que l'ensemble des CAPES ne comptent plus que quatre épreuves, dont une seule disciplinaire. Les autres épreuves consisteront en des « constructions de séquences pédagogiques » détachées de toute évaluation proprement philosophique, et en un « entretien de motivation ». La totalité des départements de philosophie des universités se sont prononcés contre cette réforme, ainsi que l'ensemble des associations de professeurs de philosophie¹, la [société](#)

¹ Voir notamment l'appel de l'APPEP <http://www.appep.net/appel-a-signer-la-petition-lancee-par-les-membres-du-jury-du-capex-externe-de-philosophie/> et de la SO.P.PHI <http://so.p.phi.blog.free.fr/index.php?post/2019/12/09/R%C3%A9forme-du-CAPES-de-philosophie-%3A-communiqu%C3%A9-de-la-SO.P.PHI> (pages consultées le 13/01/2020)

[des agrégés](#)² et plusieurs sociétés savantes, dont la vénérable [Société française de philosophie](#)³. Le jury de CAPES de philosophie a signé à l'unanimité une pétition que nous sommes tous, professeurs et étudiants, invités à soutenir à notre tour⁴. Nos collègues de lettres modernes, d'histoire, de mathématiques, de biologie, et sans doute de bien d'autres disciplines, se mobilisent. Cette réforme du CAPES est associée à une refonte des master MEEF, où les enseignements académiques seront réduits à peau de chagrin, tandis que les sciences de l'éducation enseigneront à enseigner des étudiants qui ne pourront plus consacrer ces années précieuses de formation à la lecture des grands textes philosophiques. Les étudiants seront payés une misère pour être devant les élèves de Terminale, avant toute évaluation de leurs compétences disciplinaires ou même pédagogiques. Le master MEEF et le CAPES deviennent ainsi une mascarade, dont les victimes sont les étudiants aspirant, envers et contre tout, au métier d'enseignant, mais aussi les futurs lycéens.

- (3) C'est enfin la possibilité d'une recherche qui est mise en danger, particulièrement en humanités et sciences humaines. La loi sur l'autonomie des universités, comme il était prévisible, fut en réalité une loi d'appauvrissement des universités. Depuis plusieurs années, les postes d'enseignants-chercheurs, maîtres de conférences et professeurs des universités, sont gelés – pour ne pas dire euthanasiés – par milliers. Des chercheurs précaires, menant des travaux de qualité exceptionnelle tout en assumant parfois près de 20h de cours par semaine dans le secondaire, n'auront jamais de poste d'enseignant-chercheur en raison de cette politique⁵. Les rapports en vue de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche⁶ ne font qu'accentuer cette destruction programmée de l'université :
- a. Financement de la recherche uniquement sur projet. Les humanités et sciences humaines voient depuis plusieurs années les effets catastrophiques de cette politique, car elles sont *de facto* exclues des appels à projets de l'Agence nationale de la recherche, comme des appels à projets européens.
 - b. Revalorisation des carrières uniquement sous la forme de primes individuelles, au vu des performances bibliométriques. Autant dire

² La présidente de la société des agrégés, Blanche Lochmann, alertait les collègues de l'ensemble des disciplines dès février 2019 : <https://www.societedesagreges.net/communiquedusurlareforme-des-concours-de-recrutement-du-second-degre/> (page consultée le 13/01/2020)

³ Communiqué du 6 décembre 2019 <http://www.sofrphilo.fr/sur-le-projet-de-reforme-du-capes-dec-2019/> (page consultée le 13/01/2020)

⁴ Si vous souhaitez vous associer à [ce texte](#), il vous suffit d'écrire un mail à l'adresse capesposition2020@gmail.com en précisant : NOM, Prénom ; Fonction (MCF / PU / Professeur de chaire supérieure / agrégé / etc.), lieu d'exercice ([ville](#)) ; le cas échéant, qualité de [membre](#) ou d'[ancien membre](#) de tels et/ou tels jurys de concours (agrégation et [capes](#) externes et internes, entrée à l'ENS Ulm / Lyon). Les étudiants peuvent également signer la pétition.

⁵ Alexandre Klein, « Se situer dans un monde (académique) en crise » <https://reflexivites.hypotheses.org/10764> (page consultée le 13/01/2020)

⁶ Les trois rapports sont consultables sur le site <http://www.sauvonsluniversite.fr/spip.php?article8548> (page consultée le 13/01/2020) ; le collectif « Sauvons l'université », né dans le cadre de la contestation de la loi LRU, a analysé les trois textes dans le détail sur cette page <http://www.sauvonsluniversite.fr/spip.php?article8594> (page consultée le 13/01/2020).

que la rédaction d'un livre, qui plus est de métaphysique, peut être considérée comme ne valant *rien* sur le plan bibliométrique. Une fois de plus, les humanités et sciences humaines seront les premières à être touchées.

- c. Suppression de la référence aux 192 heures d'enseignement dues par les enseignants-chercheurs⁷, comme des 384 heures dues par les PRAG, afin d'éviter, selon les mots du rapport de Cédric Villani, le « déclenchement du paiement des heures complémentaires » (*sic*). La commission reprend ainsi la proposition de la conférence des présidents d'université⁸ de décider dans chaque service du nombre d'heures d'enseignement dues, en fonction des besoins, et sans l'accord préalable des concernés. Certains présidents d'université, qui sont initialement eux-mêmes des enseignants-chercheurs, se sont désolidarisés de cette proposition : à ce jour, ce n'est pas le cas du président de notre université. Le même rapport souligne par ailleurs qu'un service de 192 heures est très lourd, et permet difficilement de mener à bien sereinement une recherche. Pour enseigner moins, il faudra être premier de cordée⁹. Une fois de plus, les chercheurs en humanités et sciences humaines, qui profiteront peu des congés pour recherche liés aux appels à projet nationaux et régionaux, seront les plus durement touchés.
- d. Toujours plus soumis aux présidents de leurs universités, les enseignants-chercheurs se verront accordées au niveau local, et non par leurs pairs, des primes scientifiques et pédagogiques, mettant gravement en cause leur liberté académique, tant dans leur mission de recherche que d'enseignement.
- e. Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2020, nous – équipe d'accueil Identité et Subjectivité – n'existons plus officiellement. Les équipes d'accueil ne sont plus accréditées nationalement, mais existent désormais uniquement par la grâce des universités¹⁰. La présidence de notre universités a donc pris un peu d'avance : depuis plus d'un an et demi, nous n'avons plus le demi-poste de secrétariat qui était dévolu à notre équipe. Combien de temps les équipes d'accueil d'humanités et

⁷ Voir le vote à l'unanimité de la commission permanente du conseil national des universités : <https://academia.hypotheses.org/7220> (page consultée le 13/01/2020). Le CNU est garant de l'indépendance des chercheurs, car il garantit l'évaluation par les pairs de sa discipline, et non par un supérieur hiérarchique.

⁸ La CPU réclame le 21 mai 2019 l'« assouplissement du cadre des missions des enseignants-chercheurs et de la comptabilisation de leurs activités, la règle des services de 192 h TD équivalent présentiel, de plus en plus en décalage avec les nouvelles pratiques pédagogiques, devenant obsolète ». <http://www.cpu.fr/actualite/la-cpu-pour-une-approche-proactive-de-lautonomie/> (page consultée le 13/01/2019)

⁹ Le président du CNRS appelle de ses vœux une « loi darwinienne » pour la recherche dans une tribune parue dans *Les Échos* le 26/11/2019 <https://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/la-recherche-une-arme-pour-les-combats-du-futur-1150759> (page consultée le 13/01/2020). Contre l'affirmation sans honte d'un darwinisme social qu'on croyait dans les poubelles de l'histoire, une pétition, soutenue par des sociétés savantes de toutes disciplines, a recueilli des milliers de signatures, émanant notamment des chercheurs et enseignants-chercheurs : il est toujours possible de la signer ici : <https://medium.com/@ransu.massol/recherche-non-%C3%A0-une-loi-in%C3%A9galitaire-be507f7cf761>

¹⁰ Les enjeux de cette suppression passée inaperçue sont analysés ici <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article8511> (page consultée le 13/01/2020)

sciences humaines, qui pour la plupart ne sont pas liées au CNRS, contrairement à maintes UMR de sciences expérimentales, conserveront-elles leurs lignes budgétaires ? Combien de temps pourrons-nous organiser des colloques et journées d'étude de métaphysique, de philosophie politique, d'éthique ou d'esthétique ?

Pour s'informer :

Les billets du collectif « [Sauvons l'université](http://www.sauvonsluniversite.fr/) » : <http://www.sauvonsluniversite.fr/>
Le carnet hypothèses Academia : <https://academia.hypotheses.org/7164> (sur la LPPR) et <https://academia.hypotheses.org/7379> (sur la réforme des retraites)

Christophe Granger, *La Destruction de l'université française*, Paris, La Fabrique, 2015. On peut écouter la présentation du livre par son auteur [ici](#).